



Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud  
26 Avenue Henri Petonnet  
86370 Vivonne

AR Prefecture

086-200058832-20240205-2024\_01-DE  
Reçu le 20/02/2024  
Publié le 20/02/2024

## DELIBERATION N°2024-01

Convocation	29 janvier 2024
Conseil Syndical du	05 février 2024
Lieu	Siège social du SMVCS
Horaire	18h00

Président de séance	M.Philippe BELLIN
Secrétaire de séance	M.Christian CHAPLAIN

Membres en exercice	51
Quorum	26

Présents	31	M.GREGOIRE Philippe, M.TEXIER Stéphane, M.TILLET François, M.GRIMAUD Jean-Paul, M.THOMASSE Gabriel, M.SUIRE Sébastien, M.DILLOT Jean-François, Mme BOIRON Noëlle, M.LE GUERN Romain, M.POIRIER Gilles, M.DUTAULT Patrick, M.FORTHIN Benjamin, M.BELLIN Philippe, M.BIBAUD André, M.GIRARDEAU Jules, M.BEAU Jacky, M.LATU Roland, M.PICHON Gilles, Mme QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, M.CACLIN Philippe, M.BARBOTIN Bernard, M.CHAPLAIN Christian, M.CINQUABRE Jean-Christophe, Mme GIRARD Sandra, M.BOUCHET Roland, M.GARGOUIL Francis, Mme RENOUARD Chantal, Mme SENELAS Rozenn, M.LEONET Frédéric, M.POIRIER Fredy, M.BOUILLEAU Thierry (suppléant de Mme GEORGEL Sophie)
----------	----	---

Excusés	5	M.LAFRECHOUX Joël, M.THEVENT Roland, M.GAYET Olivier, Mme JEAN Gisèle, Mme BRANGER Geneviève
---------	---	--

Absents	15	Mme VERGNAUD Sophie, M.JESBERGER Gilles, M.ROBERT René, M.BORDEVAIRE Nicolas, M.MAURY Jean-Pierre, M.CARRETIER Michel, M.MARTIN Alexis, M.TOURENNE Cyrille, M.FRICONNET Jean-Luc, M.BOCC François, M.CHASSIN Julien, M.CAQUINEAU Bernard, M.SAINT LAURENT Gérard, M.JARASSIER Michel, M.BOIRON William
---------	----	--

Observations	M.POIRIER Fredy est arrivé à 18h20. M.GIRARDEAU Jules est arrivé à 18h23.
--------------	--

Projet de délibération	Débat d'Orientation Budgétaire 2024
------------------------	-------------------------------------

### Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 en annexe

Vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024.

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 2 février 1992 et de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Comité Syndical et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d'orientation budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Syndicat a été établi pour servir de support au débat.

Après examen de la délibération, il vous est proposé :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.
- d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

POUR	31	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE

ADOPTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et  
et an susdits

Pour extrait conforme

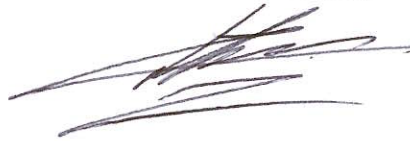
Le Président,

M. Philippe BELLIN



Le Secrétaire,

M. Christian CHAPLAIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture le	
Publication le	
Notification le	